

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006471-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-2-6

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2008/2010  
AVEC L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE  
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET À L'EQUIPEMENT  
DES ECOLES ET DES LABORATOIRES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-5-2-4 du 10 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer à l'UHA des subventions de fonctionnement d'un montant total de 23 000 €, à savoir :
  - 8 000 € pour l'organisation des Doctoriales d'Alsace 2010,
  - 15 000 € pour la bourse de thèse de la Faculté des Sciences et Techniques,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental,
- Décide d'allouer à l'UHA des subventions d'investissement pour un montant total de 220 000 €, à savoir :
  - 4 000 € pour l'acquisition de tablettes numériques pour le Service Commun de Documentation,
  - 10 000 € pour l'équipement en visioconférence du campus de l'UHA,

- 6 000 € pour l'équipement de la salle informatique de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines,
  - 45 392 € pour l'acquisition d'équipements de synthèse et d'analyse de mini-émulsions photopolymérisables pour le Département de Photochimie Générale,
  - 37 627 € pour l'acquisition d'un viscoanalyseur pour l'Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M),
  - 20 524 € pour l'acquisition d'un extensomètre pour l'IS2M,
  - 17 104 € pour l'acquisition d'un appareil de mesure de la taille des particules pour l'IS2M,
  - 24 263 € pour l'acquisition d'équipements complémentaires pour la microscopie tomographique diffractive 3D rapide du Laboratoire Modélisation Intelligence Processus Systèmes,
  - 9 637 € pour l'acquisition d'un analyseur de COV pour le Laboratoire de Gestion des Risques et Environnement,
  - 17 207 € pour l'acquisition d'une caméra rapide pour le Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles (LPMT),
  - 28 246 € pour l'acquisition d'équipements complémentaires pour le dispositif de mesure des structures textiles du LPMT,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225, chapitre 204, fonction 23, nature 204178 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions